



Conseil Général de  
Ropraz  
P a. Gabriel Liechti  
Rte d'Ussières 6  
1088 Ropraz  
Tél. 079 398 03 62

Ropraz, le 29 avril 2025

## ROPRAZ Séance du Conseil Général du 28 avril 2025

Il est 20h00, le Président M. Gabriel Liechti ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Lecture de l'ordre du jour
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024
4. Assermentation(s) éventuelle(s)
5. Communications du Président du bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 01/2025 – Modification du plafond en matière d'emprunts en cours de législature
8. Divers et propositions individuelles

### 1. Lecture de l'ordre du jour

Le Président M. Gabriel Liechti : avant de donner lecture de l'ordre du jour, il souhaite la bienvenue à Monsieur Luc Stevenin, nouvel habitant de Ropraz, qui est présent en tant qu'observateur.

Le Président M. Gabriel Liechti donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

### 2. Appel

20 présent-e-s, 6 excusé-e-s, 2 absent-e-s.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Le dernier procès-verbal, après une correction demandée par Madame Jördis Tietje-Girault, est accepté à l'unanimité.

### 4. Assermentation(s) éventuelle(s)

Aucune assermentation n'a lieu.

## 5. Communications du Président du bureau

M. le Président Gabriel Liechti annonce aux scrutateurs et au Conseillers que les votations prévues le 18 mai 2025 n'auront pas lieu.

Il informe qu'avec la secrétaire remplaçante, ils ont voulu se lancer dans l'archivage des documents du Conseil qui n'a pas été fait depuis plus ou moins 1990. Cela s'étant révélé plus fastidieux que prévu, ils ont contacté le bureau des archivistes qui œuvre pour la municipalité. La bonne nouvelle est qu'ils ont confirmé que cet archivage faisait partie de leur mandat. Ils ont donc travaillé une journée au mois de mars, et d'ici à l'année prochaine, ces archives seront à jour.

## 6. Communications de la Municipalité

### Monsieur Stéphane Porchet

#### Eau :

Jaugeage début avril : Source de la Censaire : 58 litres/minute ; source de la Moille : 67 litres/minute ; source Détraz : 23 litres/minute ; source de l'Hautmont : 77 litres/minute pour un total de 225 litres/minute exploitables. En janvier il y avait 368 litres/minute, au mois de février nous avons perdu 143 litres/minute.

La première campagne d'analyses a eu lieu ce matin et En plus des analyses conventionnelles nous analysons les PFAS Les Chlorothalonil et Bisphénols, et les résultats nous seront transmis dans le courant de la semaine. Le montant total prévu pour les analyses durant l'année 2025 avoisine les chf 11'000.00.

Concernant le réseau, une fuite a été découverte sur un branchement privé à la route de la Chapelle 2. Lors de la fermeture du branchement, à la suite des travaux, la vanne de branchement n'a pas tenu le coup et il y a eu lieu d'ouvrir sur la route, ce qui a engendré des coûts pour la commune.

#### SDIS Oron-Jorat :

Organise ce week-end le 118<sup>ème</sup> concours de la fédération vaudoise des sapeurs-pompiers du 1<sup>er</sup> mai au 3 mai à Mézières. Le programme se trouve sur internet.

### Monsieur Martin Rod

#### PACom :

Nous avons reçu le retour du canton 3ème mouture. Il ne reste plus qu'un seul point de discordance qui concerne la zone industrielle « des Moilles », qui touche principalement l'ancienne usine Fotolabo.

Le PACom actuel permet, en zone industrielle uniquement, la production de biens, le stockage et les bureaux qui sont liés à cette production.

Actuellement dans les hangars de l'ancienne usine Fotolabo s'est installé l'Opéra de Lausanne pour la production, l'entretien et le stockage de leurs décors et costumes.

Dans une autre partie de l'ancienne usine, la Poste va s'installer avant la fin de l'année pour trier le courrier avant distribution dans la région.

Il reste la tour dédiée à l'époque à l'administration de Fotolabo. Selon le règlement ces bureaux ne devraient être liés et utilisés que pour les besoins de la production de biens et le stockage. Mais les surfaces sont énormes et vont bien au-delà des besoins de l'Opéra et de la poste.

C'est pour cela que nous avons ajouté une phrase dans le PACom pour ouvrir la possibilité aux services de s'installer dans la zone industrielle. Malheureusement la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement) refuse cette modification en argumentant, je cite : « une décentralité par rapport à la commune et une desserte en transport public trop faible ». Ils n'ont probablement pas vu l'arrêt de

bus à 10 mètres de la parcelle et la ligne qui la dessert avec 30 bus minimum par jour. Nous avons donc demandé un nouveau rendez-vous pour argumenter et défendre notre proposition.

#### Collège :

Je vous le disais, la Poste va s'installer aux Moille et va donc libérer les locaux au collège. L'idée a été soulevée de descendre l'administration communale dans ces locaux pour donner accès aux personnes à mobilité réduite.

Les salles de classes ont été réservées par l'ASIJ pour pallier à un éventuel manque de classes à la rentrée 2026, pour le montant d'un demi loyer par mois. Si elles devaient servir, elles passeraient alors au loyer complet. Etant donné que l'on ne trouve pas de locataire pour ces baux commerciaux, l'idée d'une transformation en appartement est également en discussion. Pour cela il faut que le nouveau PACom entre en vigueur. Ainsi l'actuelle zone d'utilité publique dans laquelle se situe le collège passerait en zone centrale 15 LAT, ce qui autoriserait la construction de logements.

#### Assainissement des chauffages et des chauffe-eaux électriques :

Tout propriétaire concerné doit s'annoncer auprès de la Direction de l'énergie (DGEDIREN) ou des distributeurs d'électricité (GRD) d'ici à fin juin 2025, par le biais d'un formulaire mis à disposition sur notre site web : [vd.ch/chauffage-electrique](http://vd.ch/chauffage-electrique). Grâce aux informations ainsi obtenues, la Direction de l'énergie pourra ensuite informer directement les propriétaires de leurs obligations et également tenir compte de leur situation individuelle, particulièrement en ce qui concerne les différentes possibilités d'assainissement ainsi que les dérogations (techniques, financières) prévues par le décret.

Question de Monsieur Simon Gilliéron : y a-t-il une date de fin de location du local de la Poste ?

Réponse de Monsieur Martin Rod : non pas encore.

Question de Monsieur Gabriel Roch : est-ce que les chauffe-eaux électriques chauffés par une PAC sont concernés ?

Réponse de Monsieur Martin Rod : à mon sens non car les chauffe-eaux électriques actuels, uniquement électriques, vont être changés par des chauffe-eaux chauffés par une PAC.

#### Monsieur Jérôme Porchet

Monsieur Jérôme Porchet donne lecture des commentaires de Madame Jördis Tietje-Girault, absente pour vacances :

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir excuser mon absence, qui était prévue de longue date, avant la planification de ce Conseil.

#### Éclairage public :

Sur la route de la Chapelle, les deux premiers lampadaires autonomes ont été installés. Les lampes LED, d'une puissance de 80 W, bénéficient d'un abaissement de la luminosité à 30 % entre 22h30 et 4h30. Pour compléter la modernisation de l'éclairage public sur cette route, l'installation de trois autres lampadaires est prévue.

Les anciens mâts et têtes, dont deux à vapeur de mercure d'une puissance de 125 W chacune, ont été retirés par la Romande Énergie.

#### Routes :

Le pont sur la Bressonne à la Râpe a de nouveau subi des dommages. Les fortes précipitations de cet hiver ont provoqué, voire aggravé, des détériorations dans la structure du pont. Une entreprise a été mandatée pour remettre cet ouvrage en état. Les coûts des travaux seront partagés à parts égales entre les communes de Ropraz et Vucherens.

### Radars :

Pour la période allant du 13 février au 19 mars 2025, les données statistiques de deux radars sont les suivantes :

	route de Bourg-Dessous	route de la Chapelle
vitesse km/h	pourcentage %	pourcentage %
30 –50	94.83	83.9
50 – 70	5.12	15.96
Moyenne	41 km/h	45 km/h
Maximale	70 km/h	92 km/h
Nbre de véhicules/jour	33	255

### Affaires sociales :

Le Conseil de politique sociale (CPS) du Canton de Vaud propose une nouvelle gouvernance des Régions d'Actions Sociales (ARAS), qui prévoit le transfert des missions des associations de communes à des établissements autonomes de droit public. Les principes de cette réforme doivent encore être validés par le Conseil d'État et le Grand Conseil.

### Culture :

L'exposition actuelle à la Fondation l'Estrée, intitulée « Échos du Quotidien », présente des tableaux de Romain Coquibus ainsi que des pièces en céramique de Janine Sigrist. La 4<sup>ème</sup> édition de « Mise en lumière » dévoile quelques tableaux du peintre Patrick Egger, notamment ses paysages hyperréalistes, exposés au troisième étage.

Le 11 mai à 18h, l'Estrée accueillera un concert du pianiste Lucas Buclin, qui proposera des improvisations en musique sur des courts-métrages de Charlie Chaplin et de Buster Keaton, projetés sur les murs de l'Estrée.

La prochaine exposition, mettant en avant les artistes Ji Young Demol Park et Caroline Ferrara débutera le 14 juin, avec un vernissage prévu dès 16h.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Amis de l'Estrée, les comptes 2024 ont été présentés et approuvés. Les cotisations pour 2025 restent inchangées à chf 50.00 pour une personne et à chf 75.00 pour un couple. La contribution d'une entreprise ou d'une collectivité passe à chf 100.00 en 2025. Le comité a été renouvelé et Alain Gilliéron a été élu par l'assemblée en tant que nouveau président.

### Tourisme :

La création de l'Association Moudon Région Tourisme prévue lors de l'assemblée constitutive en janvier 2025, n'a finalement pas eu lieu. Seules huit communes sur les 14 sollicitées ont confirmé leur adhésion réduisant ainsi le nombre d'habitants à 22'000. Le projet initial, élaboré sur la base d'un budget pour 29'000 habitants, ne peut donc pas être réalisé sous sa forme prévue.

Une alternative a été proposée, consistant en un partenariat pour trois ans entre la commune de Moudon et les communes souhaitant bénéficier des services de Moudon Région Tourisme, qui restera un organisme communal. La commune de Ropraz a décidé d'adhérer à cette structure modifiée sous les conditions suivantes :

- Accepter un partenariat initial d'une durée de trois ans (au terme de cette période, la convention peut être résiliée avec un préavis d'une année) ;
- Contribuer financièrement à hauteur de chf 3.50/habitant/an;

L'Office du Tourisme de Moudon s'engage à offrir les prestations prévues dans le projet initial de la régionalisation aux communes inscrites dans le partenariat, ainsi qu'à tous leurs prestataires, sans contribution financière de ces derniers.

Contrairement au projet initial, les communes partenaires ne versent pas non plus la taxe de séjour ni la taxe sur les résidences secondaires à l'Office du tourisme. Le règlement de Ropraz est en suspens, ces taxes n'étant actuellement pas perçues par la commune.

Une commission consultative du tourisme qui réunit les communes partenaires sera créée.

Un communiqué de presse détaillant ces éléments est disponible sur le site de la commune de Ropraz.

PECC (dicastère partagé avec tous les municipaux) :

La deuxième année de la mise en œuvre des mesures pour le plan climat se terminera fin avril 2025. Notre mandataire, Annick Gilliéron, prépare le tableau de suivi des actions pour le canton. Depuis le début de l'année, les mesures suivantes ont été réalisées :

– Mesure 3, formation des élus et du personnel :

Un membre de la Municipalité a suivi le cours de formation concernant l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments.

- Mesure 4, participation de la population :

La commune a soutenu un vide-greniers en mettant à disposition gratuitement la salle et le mobilier.

- Mesure 11, l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments :

Deux certificats, un CECB+ (certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour le collège et un certificat OFEN (Office fédérale de l'énergie) pour la salle communale, ont été réalisés par une entreprise spécialisée. Des rapports détaillés proposent plusieurs solutions pour améliorer le bilan énergétique et pour diminuer les émissions de CO2 de ces deux bâtiments.

D'après la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, le chauffage à gaz naturel de la salle communale (classe F) doit être remplacé d'ici 2040.

Le tableau ci-dessous contient les classes sur une échelle de A à G.

		Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO2
<b>Collège</b>	CECB+	D	B	A
<b>Salle communale</b>	OFEN	D		F

Lors de la séance du Conseil Général de Ropraz du 9 décembre 2024, un postulat a été formulé par Monsieur Gabriel Liechti.

Postulat :

Demande à la municipalité de faire recours au refus du canton à la demande d'un abaissement de la vitesse à 60 km/h sur la route cantonale d'Ussières.

Réponse de la Municipalité :

Sous le point 11 de l'ordre du jour, et tel qu'indiqué dans le procès-verbal de la séance, Madame Jördis Tietje-Girault, municipale en charge des routes, a précisé que le délai de recours de 30 jours avait déjà expiré.

Toutefois, la Municipalité a rédigé une nouvelle demande, en répondant directement à la décision de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

Après échange avec M. Liechti, il a été suggéré que la demande de la commune puisse être renforcée par des démarches individuelles des riverains. M. Liechti a proposé d'organiser la collecte de ces demandes.

Question de Madame Valérie Ramuz : concernant l'adhésion au développement pour la promotion du tourisme, le Conseil avait adhéré pour une année, renouvelable d'année en année pour un prix de chf 3.50/habitant. Quel est le prix actuel de la nouvelle structure ? Et est-ce que ça ne devrait pas être revoté par le Conseil étant donné que les modalités acceptées ne sont pas les mêmes ?

Réponse de Monsieur Jérôme Porchet : la taxe qui était liée à cette adhésion reste inchangée à chf 3,50/habitant. L'organisation veut se garantir un minimum de trois ans. Ce qu'il faut savoir c'est que lors de l'assemblée, les seules entreprises qui souhaitaient adhérer étaient des entreprises de Ropraz, ce qui nous pousse à aller dans ce sens. On est d'accord, l'effet est limité sur la commune, en adhérant, les entreprises n'auront pas de cotisations à payer, on met en suspens la taxe de séjour, mais effectivement on payera ces chf 3.50/habitants. C'est par solidarité.

Question de Monsieur Simon Gilliéron : le pont des Tines est en friches et le chemin qui est utilisé par les promeneurs est fermé. Il est sur la commune de Ropraz et peut-être en partie sur la commune de Carrouge. Il aimerait savoir quelle est la vision de la commune face à la situation car cette balade est fortement appréciée.

Réponse de Monsieur Daniel Henry : le pont est entre Jorat-Mézières et Ropraz. Il a été fermé par Tourisme pédestre en accord avec la municipalité. Cette dernière a demandé une étude pour les réparations mais le montant des travaux avoisinerait les chf 150'000.00. La municipalité essaie de trouver des subventions, mais pour l'instant l'affaire est en suspens et des précisions seront fournies lors du prochain Conseil.

Remarque de Monsieur Gabriel Roch : il serait judicieux d'approcher Pro Juventute.

Question de Monsieur Jean-Daniel Savary : demande quel est le problème de ce pont car il s'agit de rails en fer et ce n'est pas cela qui devrait pourrir.

Réponse de Monsieur Daniel Henry : tout est rouillé et oxydé. Il faudrait changer les rails.

Remarque de Monsieur Gabriel Liechti : concernant le postulat, si la demande d'abaissement de la vitesse sur la route d'Ussières parle aux Conseillers, vous êtes les bienvenus à faire une lettre de soutien. Ces lettres seront collectées d'ici une petite semaine afin de les joindre au courrier de la municipalité.

Commentaires de Monsieur Jérôme Porchet :

Cimetière :

RAS

Cultes :

L'assemblée de paroisse de printemps a eu lieu le 14 mars à Montpreveyres. Acceptation des comptes 2024 dont Ropraz était avec Vucherens une des deux communes vérificatrices. Le grand sujet est toujours la réforme des paroisses. Il est piloté par le Synode. La Pasteure Florence CLERC-AEGERTER, ministre à 30% du pôle Jorat-Oron-Palézieux, mettra fin à son rôle de coordinatrice pour la région et postule à un poste à 100% comme pasteur. Le diacre Emmanuel Spring partira à la retraite cette année.

Déchets :

SATOM, le 02 avril, assemblée des communes actionnaires. Les tarifs de traitement des déchets resteront inchangés pour 2026. Ils sont toujours parmi les plus bas de Suisse. En 2027, au niveau fédéral, une taxe de chf 10.00 par tonne sera perçue pour le traitement du CO2. Cette taxe servira à financer, via une fondation au niveau national, la première installation de récupération du CO2 en Suisse. SATOM, est l'une des deux usines qui pourrait le faire mais n'est pas favorite.

PGDB, le 27 mars, première assemblée du Périmètre de gestion des déchets Broye (PGDB) à Lucens. Ceci après que la COREB a sorti cette tâche de ses missions. Présentation des comptes 2024 avec une perte de chf 27'000.00 couverte par les fonds de réserves. Budget 2025, perte prévue de chf 26.600.00 également couverte par les réserves. Après il faudra augmenter le financement qui actuellement se fait, comme du temps de la COREB, par la retenue de 10% de la ristourne sur le verre. Probable retour à 20 % comme par le passé.

#### ASIJ :

L'assemblée intercommunale aura lieu le 11 juin. Pour l'instant, le seul préavis, 01/25 – Comptes 2024 et rapport de gestion devrait être soumis au Conseil.

Fin décembre 2024, L'ASIJ, dans le cadre des mesures pour faire face à l'évolution démographique, a fait une demande, acceptée par la municipalité, pour réserver les deux salles de classe de notre collège pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027. Cela ne veut pas dire qu'il y aura des classes mais nous toucherons un demi-loyer annuel, soit chf 7'800.00 par classe et par année scolaire, afin de donner priorité à l'ASIJ pour y mettre des classes sous préavis minimum de trois mois. Nous sommes libres de louer entre temps. Pour l'instant, les chances de voir arriver des classes à la rentrée 2025 sont très faibles. Pour rappel, il y a déjà deux classes qui ouvriront à Vulliens à la rentrée 2025-2026. Tout ceci est à titre provisoire, ces décisions faisant partie des mesures d'urgence prise par l'ASIJ et l'EPS du Jorat afin d'avoir des solutions face à une démographie en augmentation mais aussi instable. Des solutions plus pérennes sont étudiées en parallèle. Pour l'instant, l'augmentation de population et donc d'élèves se trouve plus au sud du territoire de l'ASIJ. En particulier à Savigny.

#### SPORT :

FCJM : 09 avril AG, deux changements au comité. Les infrastructures sont toujours pour eux un souci. En premier lieu les vestiaires. Une séance avec les communes aura lieu le 6 mai prochain. Une solution pour le financement par les communes sera alors discutée.

#### Télécommunications :

Le 13 janvier rencontre avec Swisscom qui nous annonce son plan de déploiement de la fibre optique pour notre commune. La technologie sera « Fiber to the Home (FTTH) » alors qu'actuellement nous avons « Fiber to the Street (FTTS) ». Les travaux commenceront cette année pour finir en 2026. A quelques rares exceptions, tous les bâtiments de la commune pourront être raccordés. Une séance d'information à la population aura lieu à la grande salle le 14 mai 2025 à 19h, elle sera annoncée par tout ménage.

#### Monsieur Daniel Henry

#### EMB Epuraton Moyenne Broye :

Les travaux de la nouvelle STEP suivent le planning agendé.

Les nouveaux tracés de conduites et les stations de relevage des diverses anciennes stations d'épuration des nouveaux villages raccordés à Lucens arrivent à terme.

Pour Ropraz, comme annoncé au dernier Conseil, chaque propriété raccordée va subir un test de conformité pour certifier la bonne séparation des eaux usées et des eaux claires. Chaque propriétaire sera informé personnellement pour ces interventions.

Concernant le SIEMV, il ne sera pas établi de budget pour 2026. Les comptes 2026 seront repris par l'EMB au 1<sup>er</sup> janvier afin d'éviter un doublon pour les 6 mois de fin de législature.

#### Forêts :

Les panneaux solaires installés sur le dépôt de Moudon et Carrouge par la Société coopérative Bois Énergie Jorat Broye dont fait partie la commune de Ropraz sont en service depuis le début du mois

d'avril. La société va contacter les entreprises voisines afin de savoir si elles seraient intéressées par le rachat de l'énergie produite.

#### Employé communal :

Notre employé communal Charly Trolliet est toujours en arrêt maladie. La municipalité lui rend régulièrement visite pour prendre de ses nouvelles.

Un nouvel employé a été engagé le 1<sup>er</sup> mars 2025. Il s'agit de Monsieur Rexhep Hoti de Moudon. Son contrat s'étend sur une durée de 6 mois et il est renouvelable, ceci pour remplacer Charly Trolliet.

#### Quelques dates où la commune sera représentée :

14 mai 2025 séance avec Swisscom concernant le réseau de la fibre optique sur Ropraz

16 mai 2025 journée des communes Broye-Vully

7 juin 2025 journée des communes vaudoises à Champagne

22 août 2025 martelage de la commune de Ropraz

26 août 2025 sortie des aînés

13 septembre 2025 journée des jeunes.

Question de Monsieur Gabriel Liechti : concernant l'EMB on nous avait annoncé en 2020, lorsque le projet de raccordement avait été accepté, que la taxe par habitant allait être chiffrée aux alentours de chf 90.00 à chf 100.00 par habitants. A ce jour, la taxe est bien supérieure. Est-ce qu'il est juste d'espérer que cette taxe baisse un jour ou est-ce que depuis que l'entreprise Cremo s'est retirée, ça n'est pas envisageable ?

Réponse de Monsieur Daniel Henry : explique que la taxe avoisine chf 130.00 par habitant, mais que la raison pour laquelle les habitants ont payé chf 180.00 en 2024, c'est que tous les frais liés au chapitre de l'épuration sont à ajouter à la taxe initiale. Lorsque ces charges d'intérêts, d'amortissement et d'entretien des canalisations seront terminées, on pourrait avoir l'espoir que la taxe communale baisse un peu.

## **7. Préavis 01/2025 – Modification du plafond en matière d'emprunts en cours de législature**

Monsieur Julien Diserens, président et rapporteur de la commission des finances, fait la lecture du rapport.

Le rapport et le préavis concordent.

Monsieur Jérôme Porchet demande la parole pour apporter quelques précisions : cette demande d'augmentation n'est pas une demande de crédit car c'est le Conseil qui décide des dépenses. Au mois de décembre, le Conseil a demandé à la municipalité d'étudier le projet de la Colonie pour voir ce qui était faisable ou pas. Dans le cadre de cette étude, la municipalité a besoin de savoir dans quel sens aller, étant donné que nous ne disposons pas des liquidités nécessaires. Si vous refusez ce soir le préavis, la voix de l'emprunt sera morte. S'il est par contre accepté, ceci permettra à la municipalité de savoir si la voie de la construction est envisageable. Faute de quoi, il faudra examiner une autre voie. C'est au moment de la présentation du préavis de la Colonie au Conseil que la décision de dépenser l'argent ou pas sera prise.

Monsieur Martin Rod demande la parole pour une précision : il relève que la dépense pour le préavis de la Colonie est un investissement qui générera des finances.

Question de Monsieur Simon Gilliéron : en imaginant que le plafond est augmenté et en imaginant que la dépense soit faite pour la Colonie, quelle sera la marge d'investissements de la commune pour les routes, ou le réseau d'eau par exemple, pour les 20 prochaines années ?

Est-ce qu'en augmentant ce plafond, la commune ne se bloque pas pour des investissements autres d'utilité publique ?

Réponse de Monsieur Martin Rod : dans le cadre de cette augmentation, une marge d'environ chf 500'000.00 a été prévue, plus une hypothétique marge de chf 431'000.00 de réserves sur les travaux de la Colonie. Il relève que la marge de chf 500'00.00 a été conseillée par le Conseil d'Etat qui a préavisé favorablement la demande d'augmentation. Ensuite, lors de la prochaine législature, le plafond d'emprunts va devoir obligatoirement être recalculé. A ce moment là il y aura une plus grande vision des projets sur le long terme.

Monsieur Jérôme Porchet relève que lors du calcul du prochain plafond d'emprunts, il y aura l'entrée en vigueur de MCH2 (nouveau plan comptable harmonisé des communes). Ceci implique que le patrimoine financier et les dépenses affectées, telles que les dépenses liées à l'eau, à l'épuration et aux déchets qui doivent être couvertes par des taxes, ne feront plus partie du calcul pour la détermination du plafond d'emprunts. Il est donc extrêmement difficile de fournir des réponses plus précises car à ce jour, la détermination se fait par rapport à des calculs, et que demain, la base de calcul sera toute autre. Deux périodes, deux mondes. Il relève également que normalement les revenus de loyers de la Colonie, devront couvrir les charges d'intérêts et d'amortissement et laisser un bénéfice, même petit. Cela revient à dire que l'investissement s'autofinancera.

Question de Monsieur Jean-Daniel Savary : demande comment c'est possible que le plafond d'emprunts double alors que la commune fait des déficits depuis deux ans.

Réponse de Monsieur Daniel Henry : les comptes de la commune sont toujours équilibrés après avoir effectué des amortissements supplémentaires. Il relève également qu'à chaque séance du Conseil, depuis plusieurs années, la question est posée à la municipalité d'avancer sur le projet de la Colonie, ce à quoi elle s'emploie. L'acceptation du préavis ne va en rien grever les comptes communaux, et le plafond d'emprunts sera recalculé lors de la prochaine législature. Un plan d'investissement sera présenté lors de la présentation du préavis pour la Colonie.

Le préavis 01/2025 est accepté par 20 voix, 2 avis contraires et 3 abstentions.


Monsieur Daniel Henry demande la parole et remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis et la confiance accordée à la municipalité. Il informe que la municipalité avait prévu de passer le préavis de demande de crédit pour les travaux de la Colonie au mois de juin, mais que cela ne sera pas possible au vu des courts délais qu'il reste au Canton pour rendre leur décision sur notre demande d'augmentation. Même s'il a préavisé positivement, c'est le Conseil d'Etat qui décide après l'acceptation du Conseil général. Une séance extraordinaire est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour la présentation du préavis.

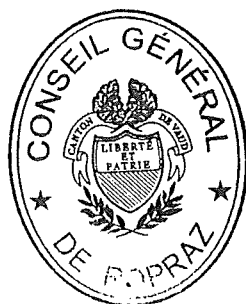
## 8. Divers et propositions individuelles

Personne ne demande la parole.

Puisqu'il n'y a pas d'autres remarques, le président clos l'assemblée à 20h52.

Le Président :

  
Gabriel Liechti



La Secrétaire  
remplaçante :



Dominique Perroud

